N° 6782/2020-172

DEPARTEMENT DE LA LOZERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE LOZERE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance Publique du 19 novembre 2020

OBJET :
Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de fioul domestique et gazole non routier

Nombre de Conseillers Communautaires :
- en exercice : 28
- présents à la séance : 24

Date de l'envoi et de l'affichage de la convocation :
12 novembre 2020

Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte-rendu de la séance :
30 novembre 2020

Indiquer si le Conseil a décidé de se former en comité secret :
Non

25 NOV. 2020
Publié le .....
Le Président,

Communauté de Communes Coeur de Lozère
Place Charles de Gaulle
48002 MENDE Cedex

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois de novembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Lozère » s'est assemblé exceptionnellement à l'Espace Evènements Georges Frêche, Place du Foirail à Mende, sous la présidence de M. Laurent SUAU Président, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Etaient présents : MM. Laurent SUAU Président, Francis BERGOGNE 1er Vice-Président, Didier COUDERC 3ème Vice-Président, Philippe MARTIN 4ème Vice-Président, MME Valérie VIGNAL-CHEMIN 5ème Vice-Présidente, M. Laurent TOIRON 6ème Vice-Président, MME Régine BOURGADE 7ème Vice-Présidente, MM. Jean-Luc ANTRAYGUE, Alain COMBES, David FOLCHER, Vincent MARTIN, Bruno PORTAL, Philippe POUGET, François ROBIN, Christian SAINT LEGER, Xavier SOUCHON, Benoit VALARIER, MMES Françoise AMARGER-BRAJON, Aurélie MAILLOLS, Elizabeth MINET-TRENEULE, Régine PAILHAS, Stéphanie PASI, Patricia ROUSSON, Anne-Marie SOBLECHERO, Conseillers Communautaires.

Etaient représentées : M. Claude MEISSONNIER 2ème Vice-Président (Laurent SUAU), M. Thierry JACQUES (Régine BOURGADE), MME Emmanuelle SOULIER (Bruno PORTAL), Conseillers Communautaires.

Etait absent : M. Jean-François BERENGUEL Conseiller Communautaire.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Mme Aurélie MAILLOLS ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. M. Laurent SUAU Président a ouvert la séance.

Monsieur Laurent SUAU Président expose :

Au 31 décembre 2020, le marché de fourniture et livraison de fioul domestique et gazole non routier arrive à terme.

Afin de permettre la mise en concurrence groupée du nouveau marché, il convient de procéder à la création d'un groupement de commandes.

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6782-2020-172-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

Le groupement de commandes, en application de l'article L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique et de l'article L.1414-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, a pour objet de permettre à chacun des adhérents, pour ce qui les concerne, de passer, à l'issue d'une procédure groupée, un marché pour la fourniture et la livraison de fioul domestique et gazole non routier auprès du ou des opérateurs habilités titulaires.

Les membres constitutifs de ce groupement sont : la Communauté de communes Cœur de Lozère et la Commune de Mende. La commune de Mende est désignée comme coordonnatrice du groupement et se voit confier la charge de mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution du marché public au nom et pour le compte des autres membres conformément à la convention de groupement de commandes.

Un exemplaire du projet de convention de groupement de commandes est joint en annexe. Ce projet prévoit l'objet, le fonctionnement et la durée du groupement.

La commission d'appel d'offres du groupement sera composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant désignés par chaque membre selon les règles qui lui sont propres, à savoir :

- pour les membres personnes publiques, d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative au sein de sa propre commission d'appel d'offres,
- pour les autres personnes, d'un représentant de ce membre désigné selon les règles qui lui sont propres.

Il est proposé :

- **D'APPROUVER** le principe de création d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de fioul domestique et gazole non routier, constitué par la Communauté de Communes Cœur de Lozère et la commune de Mende, dont le projet de convention est joint en annexe,

- **DE DESIGNER** M. Philippe MARTIN représentant titulaire et M. Claude MEISSONNIER représentant suppléant amenés à siéger au sein de la commission d'appel d'offres du groupement,

- **D'AUTORISER** Monsieur Francis Bergogne, 1er Vice-président à signer la convention constitutive de ce groupement

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier à l'exception de la convention constitutive du groupement

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6782-2020-172-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020

A l'unanimité, le Conseil Communautaire **ADOPTE** les propositions du rapporteur.

Pour extrait conforme,
Mende, le
Le Président,
Laurent SUAU

24/11/2020

Accusé de réception en préfecture
048-244800405-20201119-6782-2020-172-DE
Date de télétransmission : 24/11/2020
Date de réception préfecture : 24/11/2020